

Contexte de la mesure

La mesure en bref

Faire de l'entreprise un véritable lieu d'apprentissage du numérique

Considérer la formation au numérique comme un investissement pour la compétitivité des entreprises et permettre, dans les PME et TPE, un crédit d'impôt intégrant la formation des dirigeants et des salariés à l'utilisation des outils et équipements numériques.

Pourquoi c'est important

→ Aider les entreprises à se numériser par l'achat d'équipements **ne doit pas conduire à oublier la formation au numérique de leurs salariés.**

→ Les dispositifs pour aider et financer la formation des salariés des TPE/PME, les commerçants, artisans et auto-entrepreneurs ne sont **pas suffisants** pour répondre à la nécessité de leur **montée en compétences** sur ces sujets, alors qu'ils sont les premiers à **souffrir de leur manque de compétences numériques.**

→ Le crédit d'impôt intégrant la formation à l'utilisation d'outils et d'équipements numériques n'existe aujourd'hui **que pour les dirigeants** de PME/TPE et ne prend pas en compte la formation des **salariés.**

→ Le financement de ces formations pour les salariés étant aujourd'hui limité, il est difficile pour les petites structures employeuses de donner accès à ces formations à leurs salariés (manque : ingénierie, temps et surtout **financements** malgré les OPCO).

Etat des lieux du dispositif

Chiffres clés

→ Le plan France Relance a permis aux TPE/PME de recevoir près de **300 M€ de subventions** pour « numériser » leurs activités. L'essor du télétravail et de l'e-commerce a également dopé leur conversion numérique.

→ Plus de **112.000 TPE** ont reçu un **chèque numérique France Num** de **500€** pour se digitaliser, pour un montant total de **60 M€.**

→ **10M€** ont été distribués pour des diagnostics numériques gratuits.

Ce qui existe aujourd'hui

→ France Num, grâce à France Relance, propose des accompagnements pour aider les TPE et PME à **débuter avec les outils numériques** ou à **mieux les utiliser** pour maintenir ou développer leur activité. Centrées sur des problématiques concrètes, ces formations permettent aux petites entreprises **d'expérimenter des solutions numériques éprouvées en réponse à un besoin réel.**

→ Les accompagnements sont gratuits pour l'entreprise et financés par le plan de relance. Cela correspond à une aide de **100 euros** pour l'entreprise qui suit une **sensibilisation** et jusqu'à **300 euros** pour l'entreprise qui suit un **accompagnement-action.**

Ce qui ne marche pas

→ Ces dispositifs ne sont pas suffisants pour créer le "choc" de formation nécessaire aux salarié.e.s dans les TPE/PME.

→ Aujourd'hui les TPE/PME peuvent utiliser le **crédit d'impôt** pour former leurs dirigeants au numérique mais il **ne concerne pas les salariés.**

Explication concrète de la mesure

Objectif :

→ Permettre aux TPE/PME de financer une partie des dépenses engagées pour **former leurs dirigeants ET leurs salariés** pour l'utilisation d'outils ou d'équipement numérique via un crédit d'impôt.

Mise en oeuvre :

→ Ce crédit d'impôt doit concerner tous les types de formations au numérique : nouveaux outils et pratiques, sensibilisation aux enjeux du numérique (impact environnemental, enjeux des datas, etc.)

→ Sa création doit être l'occasion de **mettre en avant les activités et pratiques de la médiation numérique** dans l'offre de formation destinée aux TPE/PME